Asei

Agissons pour l'inclusion

PROJET ASSOCIATIF

2019-2023

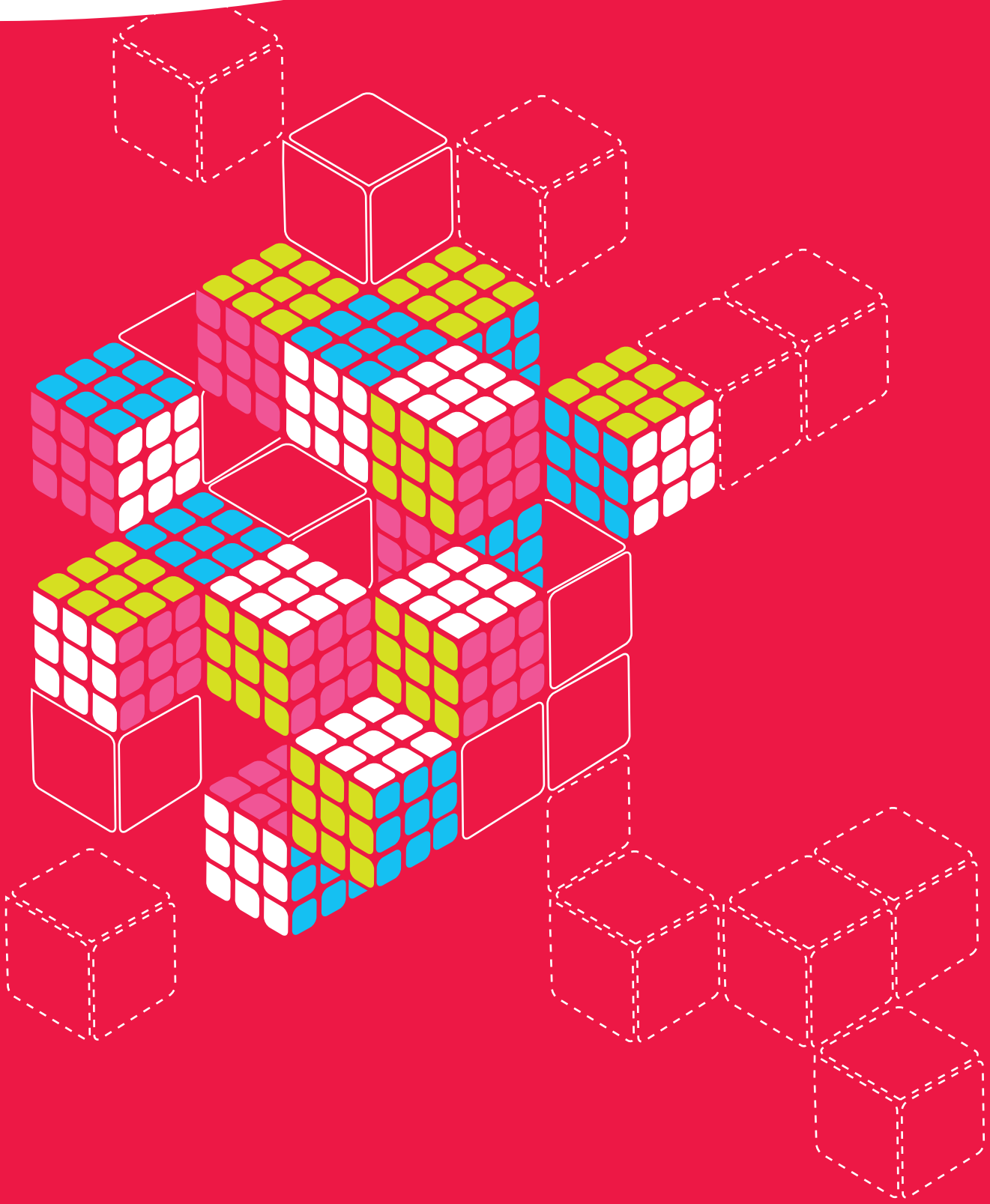

SOMMAIRE

Des valeurs humanistes fondement de nos convictions 3
Notre nom porte nos ambitions 4
Aux origines de l'ASEI 6
L'ASEI en dates 7
L'ASEI en 2019 8
Établissements, services et dispositifs de l'ASEI 9
L'ASEI agit pour l'inclusion 10

Ambition 1 : Rendre possible l'autodétermination des personnes accompagnées 13
Orientation 1 : Favoriser l'autodétermination et la participation sociale des personnes accompagnées 16
Orientation 2 : Soutenir les potentialités de chacun et oser la prise de risque 18
Orientation 3 : Renforcer le partenariat avec l'entourage des personnes accompagnées 20

Ambition 2 : Nous adapter, nous transformer et nous ouvrir 23
Orientation 4 : Accompagner et coordonner le parcours de vie des personnes accompagnées 26
Orientation 5 : Transformer, adapter l'offre existante en déployant des dispositifs inclusifs 28
Orientation 6 : Renforcer et déployer les partenariats et réseaux 30
Orientation 7 : Développer les pratiques professionnelles, fédérer et valoriser les compétences des professionnels 32

Ambition 3 : Agir pour la transformation de la société 35
Orientation 8 : Développer notre culture associative de l'engagement et de la solidarité 38
Orientation 9 : Contribuer et influer sur les politiques publiques 40
Orientation 10 : Promouvoir l'innovation et piloter le développement 42
Orientation 11 : Agir sur les représentations sociales, communiquer et participer au débat public 44

Annexes 47

DES VALEURS HUMANISTES FONDEMENT DE NOS CONVICTIONS

LA LAÏCITÉ ET LE RESPECT MUTUEL

C'est accepter et faire vivre ensemble la pluralité des croyances et des convictions dans la mesure où elles respectent celles des autres.

LE REFUS DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

C'est la tolérance et l'ouverture d'esprit par une attitude active qui garanti une acceptation de l'autre dans sa singularité. C'est veiller effectivement au respect du principe d'égalité de traitement.

LE RESPECT DE LA PERSONNE ET LA SOLIDARITÉ

C'est placer l'humain au centre des préoccupations associatives, c'est respecter sa dignité et sa singularité.

Et ainsi, affirmer notre confiance en la personne, en son pouvoir d'agir et de choisir, en l'accompagnant vers plus de responsabilités, plus de citoyenneté afin de lui permettre de donner du sens et du contenu à sa vie.

Au quotidien, ces valeurs se traduisent dans les pratiques de nos professionnels par :

- une **attention globale portée à la personne, dans le respect de sa singularité et l'expression de ses besoins et de ses choix ;**
- **le respect réciproque des convictions de chacun pour construire un « vivre ensemble »** le plus harmonieux possible avec les personnes accompagnées et leurs proches ;
- le souci de **lutter contre les discriminations et les inégalités** quand elles se présentent.

NOTRE NOM PORTE NOS AMBITIONS

Agir

- Accompagner la personne, prendre en compte son potentiel et l'aider à acquérir de l'autonomie.
- Être acteur auprès de la personne pour construire son projet personnalisé et favoriser son ouverture vers l'auto-détermination.
- Être bien-traitant et porter la dimension éthique.
- Innover pour proposer de nouveaux services et répondre à de nouveaux enjeux.
- Être en capacité de saisir les opportunités dans une société en mouvement pour faciliter l'inclusion.
- Agir localement pour un rayonnement national.

Éduquer

- Apporter les connaissances nécessaires à l'autonomie de la personne accompagnée.
- Cheminer ensemble vers la responsabilisation et l'inclusion.
- Favoriser la citoyenneté de la personne par l'appropriation, la compréhension et la mise en œuvre de ses droits et obligations.
- Proposer des dispositifs souples et modulables pour diversifier les approches selon les besoins et les désirs de la personne.

Inclure

- Promouvoir les droits de la personne handicapée afin de contribuer à une société inclusive.
- Optimiser les potentialités et préparer la personne pour favoriser son inclusion professionnelle et sociale.
- Coordonner le parcours et proposer des passerelles d'accompagnement entre les structures spécialisées et en privilégiant les solutions de droit commun.
- Déployer les activités des établissements vers l'extérieur et s'insérer dans le tissu local par les services pour favoriser la participation de chacun à la société.

Soigner

- Assurer la qualité des soins et du « prendre soin » par une démarche continue d'amélioration des pratiques, par la formation des professionnels par l'interdisciplinarité des équipes et par le décloisonnement avec les acteurs et partenaires de soins.
- Proposer des réponses thérapeutiques et des compensations adéquates en devenant des centres de diagnostic et de bilan, d'analyse des troubles et de leurs retentissements.
- Être en veille sur les évolutions médicales et technologiques, impulser, expérimenter, diffuser les innovations, expérimentations et expertises.

AUX ORIGINES DE L'ASEI

L'ASEI naît à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'une rencontre, celle d'un petit groupe d'hommes convaincus qu'un avenir meilleur est possible pour les enfants en situation de handicap. Sa création impulsera de grands changements dans un pays affaibli, où tout est à reconstruire. Cet engagement fondé sur des valeurs humanistes demeure aujourd'hui encore une source d'inspiration qui guide nos actions.

Une réponse d'après-guerre.

Après l'Occupation, la France, qui a beaucoup souffert, doit se remettre en marche. Malheureusement, le pays est incapable de répondre aux besoins de tous, au détriment des plus faibles. Certaines maladies comme la poliomyélite ont atteint un nombre considérable d'enfants. Victimes de discriminations, ces derniers se voient refuser l'accès à un système scolaire inadapté aux contraintes particulières liées à leur handicap.

Indignés par cette situation et unis par le même idéal fraternel, des professionnels et personnalités publiques unissent leur volonté et leurs compétences pour bousculer les acquis et faire évoluer tout un système. Ainsi, sous l'égide de **Jean Lagarde**, naît, en 1950, l'Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides. Une première classe adaptée voit le jour, qui sera rapidement suivie par la naissance d'établissements spécialisés.

Un projet novateur qui rassemble.

Ce projet porté par le mouvement laïque émergent, fondé sur des méthodes pédagogiques nouvelles et d'éducation populaire, naît grâce à une mobilisation sans égale :

- d'instituteurs publics et membres de l'Éducation nationale : Pierre Billières, Jean Baux, Paul Dottin, Jeanne Favarel ;
- de médecins hospitaliers : Professeur Virenque, Docteur Cahuzac, Docteur Nichil ;
- des cadres de la Sécurité Sociale : Paul Descours ;
- des responsables d'associations ;
- des travailleurs sociaux : Yvonne Rech ;
- et tant d'autres...

Ensemble, ils œuvrent pour une approche pluridisciplinaire, associant avec harmonie : soins, éducation et instruction.

L'ASEI positionne d'emblée un projet précurseur, en faveur de la personne handicapée.

Les membres de l'ASEI s'illustrent dans leur combat pour la laïcité, l'éducation et la solidarité. Des convictions et des actions qui, pour l'époque, s'inscrivent en contrepoint d'une logique protectrice de la personne handicapée, portée par les mouvements parentaux et confessionnels.

L'ASEI EN DATES

1950
Création de l' A.S.E.I

1952-62
Reconnaissance d'utilité publique de l' A.S.E.I

1959
Premiers établissements pour enfants déficients moteurs et sensoriels à Ramonville-Saint-Agne (31) :
Devenus « La Cité de l'Autonomie et de l'Insertion»

1963
Ouverture du premier CMPP : le Capitoul à Toulouse (31)

1968
Création du premier établissement pour adultes handicapés en situation de travail : le Soleil d'Oc à Toulouse (31)

1973
Extension sur l'Hérault : le CAT le Garric et un foyer d'hébergement à La Salvetat-sur-Agout, puis un SAVS en 1989 (34)

1976
Premiers hébergements pour travailleurs handicapés : foyer le Petit Bois à Toulouse (31)

1988
Premier FAS, André Billoux à Sérénac (81) et MAS Georges Delpech à Toulouse

1990
Création d' A.S.E.I Formation (31)
(qui deviendra Format Différence en 2009)

1993
Ouverture d'un premier FAM :
Jean Cadorne à Tournay (65)

2001
Ouverture du premier CAMSP à Castres (81)

2002
Premier établissement pour personnes âgées : Résidence la Septfontoise à Septfonds (82), renforcée d'une unité Alzheimer en 2012

2006
Création d' A.S.E.I Sports, qui deviendra le Club A.S.E.I Sports

2007
Premier établissement dans l'Aude : le FAM Le Carignan (11)

2010
Création du Référentiel qualité interassociatif et de Qualicercle (avec L'ADAPT, APF et OVE)
Création d'un Comité de réflexion éthique (CORETH)

2011
Reprise du Centre André Mathis à Saint-Gaudens (31), un des rares SSR Basse Vision en France
Ouverture à Blaye-Les-Mines (81) du premier SSIAD dédié aux personnes handicapées

2012
Ouverture de l'EHPAD L'Oustal de Talairan (11)

2013
Transformation de l'activité de la MECS James Bouron en SSR Nutrition et Santé à Ramonville-Saint-Agne (31)

2014
Reprise du SAVS et parrainage du GEM (Groupe d'entraide mutuelle) pour les personnes handicapées psychiques adultes, de l'association Le Lien à Castres (81)

2016
Reprise du Centre Nid Marin à Hendaye (autisme) (64)
Mandat de gestion en cours sur une MAS, AGESEP31 (maladies neuro-dégénératives) (31)

2017
Création de 2 Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE 81 et 82)
Création d'une PHV unité Personnes Handicapées Vieillissantes (11)
Mise en œuvre d'un dispositif Emploi Accompagné (31)

2018
Reprise des 2 associations parisiennes Résolux (7 établissements) et Vivre à domicile VAD (SSIAD)
Création d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE 65)

2019
Mandat de gestion en cours sur les 4 établissements de l'Association Saint-Raphaël à Madiran (65)

L'ASEI EN 2019

Plus de
10 000
personnes accompagnées
chaque année

3 364
Professionnels salariés soit 2 896 équivalent temps plein

3 983
Nombre de solutions offertes (sous forme de lits et places)

12,32%
de salariés reconnus travailleurs handicapés

107 Etablissements, services et dispositifs sanitaires et médico-sociaux pour enfants, adolescents et adultes répartis principalement dans le grand sud-ouest

Sur **8 départements, 3 régions**

200 sites et implantations

Établissements, services et dispositifs de l'ASEI

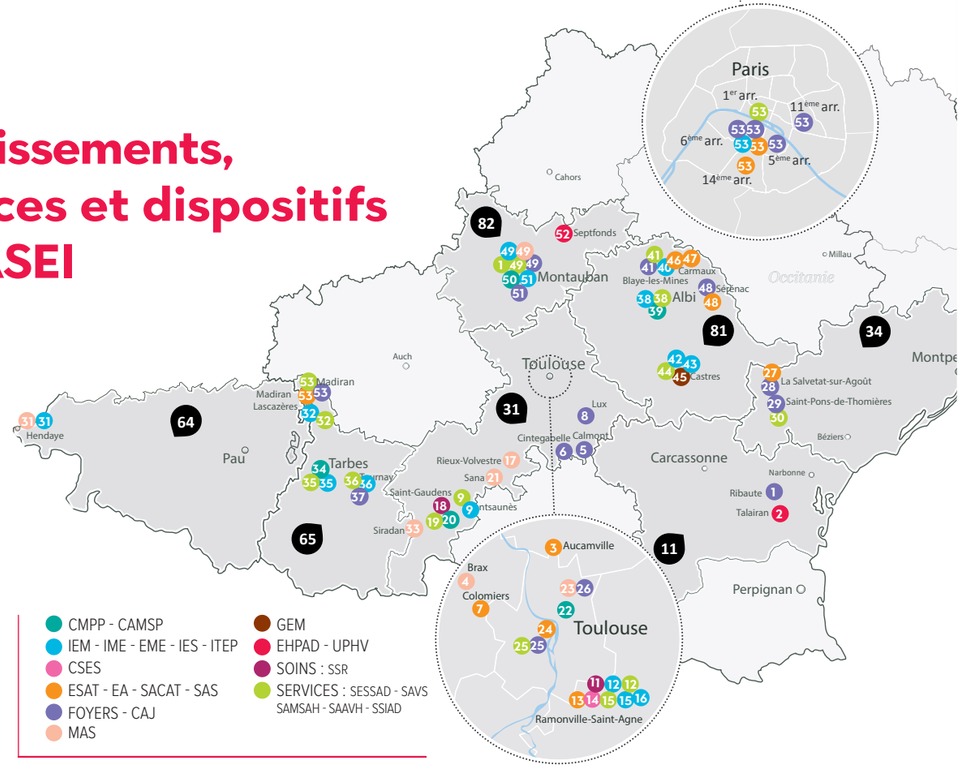

Aude (11)

RIBAUTE
1 Foyer Le Carignan - FAM

TALAIRAN
2 EHPAD L'Oustal de Talairan / UPHV

Haute-Garonne (31)

AUCAMVILLE
3 ESAT Le Mariel

BRAX
4 Centre Le Château de Brax - MAS

CALMONT
5 Foyer Les Cazalières - FAS

CINTEGABELLE
6 Foyer Les Hauts de Laurède - FAM

COLOMIERS
7 ESAT René Caminade

LUX
8 Foyer Château Saint-Jean - FAS / FAM

MONTSAUNÈS
9 9 Centre Le Comminges - ITEP / SESSAD

RAMONVILLE
11 Centre Paul Dottin SSR / Centre de compétences
12 Centre Philiae - IEM / IME / SESSAD/ EEAP
13 Entreprise du Canal - EA
14 Centre Jean Lagarde - CSES
15 15 CIVAL Lestrade - SESSAD / SAMSAH

SAINT-GAUDENS
18 Centre André Mathis section sanitaire SSR basse vision
19 Centre André Mathis section médico-sociale SESSAD
20 Centre Le Nébouzan - CMPP

TOULOUSE
22 Centre Le Capitoul - CMPP
23 Centre Georges Delpech - MAS
24 ESAT Le Soleil d'Oc
25 25 Foyer Le Petit Bois - FH / SAVS
26 Foyer Périole - FAJ

Hérault (34)

LA SALVETAT-SUR-AGOÛT
27 ESAT Le Garric
28 Foyer du Plateau des Lacs - FH

SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES
29 Foyer Frescatis - FO / FAM
30 SAVS Le Caroux

Pyrénées-Atlantiques (64)

HENDAYE
31 31 Le Nid Marin - IME / MAS

Hautes-Pyrénées (65)

LASCAZÈRES
32 32 Centre Roland Chavance - IME avec section professionnelle / SESSAD

SIRADAN
33 Centre Auguste Valats - MAS

TARBES
34 Centre Lagarrigue - CMPP
35 35 Centre Lagarrigue - ITEP / SESSAD

TOURNAY
36 36 Centre Adolphe Pédebidou - IEM / SESSAD
37 Foyer Jean Cadorne - FAM

Ile de France (75)

PARIS
53 53 53 53 Résolux - CAJ / EME / ESAT / FH / SAS / SESSAD / SSIAD

Tarn (81)

ALBI
38 38 Centre Le Chemin - ITEP / SESSAD
39 Centre Le Gô - CMPP

BLAYE-LES-MINES
40 Centre Bellevue - IEM avec section professionnelle
41 41 Centre La Soleillade - FH / FOT / SAVS / SSIAD/SAMSAH

CASTRES
42 CAMSP de Castres
43 Centre Lardaillé - IEM
44 SAVS Le Lien
45 GEM Les Ailes

CARMAUX
46 ESAT Caramantis
47 Entreprise du Carmausin - EA

SÉRÉNAC
48 48 Foyer André Billoux - FAS / SACAT

Tarn-et-Garonne (82)

MONTAUBAN
49 49 49 49 Centre Fonneuve - IEM / SESSAD Fonneuve / FAM La Vitarelle / MAS de Granès
50 Centre Ingres - CMPP
51 51 Centre Les Albarèdes - ITEP / SESSAD

SEPTFONDS
52 Résidence La Septfontoise - EHPAD

Établissements sous convention

Haute-Garonne (31)

RIEUX-VOLVESTRE
17 AGESEP 31 - MAS

SANA
21 AGESEP 31 - MAS

Hautes-Pyrénées (65)

MADIRAN
53 Association Saint-Raphaël (ESAT - FH - FV - SAVS)

L'Asei agit ...

... AUPRÈS DE ET AVEC LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE ...

AUTODÉTERMINATION - DROITS - POTENTIALITÉS - CHOIX - ENTOURAGE - PAIR-AIDANCE - EXPÉRIENCES - PRISE DE RISQUE - MAIN-TENDUE

1

AMBITION 1
RENDRE POSSIBLE L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

... SUR SON ORGANISATION ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ...

COORDINATION - ÉTHIQUE - TRANSFORMATION - ADAPTATION - OUVERTURE - PARTENARIATS - EXPERTISES - COMPÉTENCES

2

AMBITION 2
NOUS ADAPTER, NOUS TRANSFORMER ET NOUS OUVRIR

... SUR LA SOCIÉTÉ ...

ENGAGEMENT - ASSOCIATION ENTREPREUNARIALE - INNOVATION - DÉVELOPPEMENT - AUTOREPRÉSENTATION - SOLIDARITÉ

3

AMBITION 3
AGIR POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

... pour l'inclusion

AMBITION 1
RENDRE POSSIBLE L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

AMBITION 1 : RENDRE POSSIBLE L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Nos orientations politiques :

1 - Favoriser l'autodétermination et la participation sociale des personnes accompagnées

2 - Soutenir les potentialités de chacun et oser la prise de risque

3 - Renforcer le partenariat avec l'entourage des personnes accompagnées

L'émancipation commence par **la reconnaissance et le respect de la personne accompagnée,** de ses **droits fondamentaux** et de son parcours de vie. Affirmer la primauté de la personne, et agir pour l'exercice de ses droits, c'est précisément concourir à son émancipation.

La personne accompagnée est « metteur en scène » de son projet de vie. L'ASEI envisage le parcours de vie des personnes accompagnées, non plus uniquement, en le pensant « pour elles » mais bien « avec elles » voire « par elles ».

Chacun doit **pouvoir exprimer son choix et décider du cours de sa vie :** quelle que soit sa situation de handicap, de dépendance ou sa pathologie, sa parole doit être prise en compte.

Le concept d'**autodétermination,** tient comme principe fondamental que chaque personne est capable de faire des choix, d'exprimer des souhaits et des désirs et d'avoir des aspirations qui lui sont propres. A ce titre, elle dispose d'un **« pouvoir d'agir »** sur tous les choix qui la concernent et qui influent sur le cours de sa vie.

Pour ce faire, l'accompagnement est adapté, basé sur la **confiance.** Celle-ci encourage chaque personne à dépasser les difficultés qu'elle rencontre, elle lui permet de soutenir sa capacité à décider par et même et elle lui donne la possiblité d'expérimenter.

ORIENTATION 1

Favoriser l'autodétermination et la participation sociale des personnes accompagnées

Les établissements, services et dispositifs de l'ASEI répondent à un triple objectif :

- rendre effectifs les **droits des personnes dans une démarche bienveillante ;**
- soutenir leurs parcours au plus près de leurs souhaits et, de leurs besoins, en veillant à **respecter leurs choix** et leur pleine **participation sociale** ;
- permettre à chaque personne d'accéder au bien-être et au bonheur comme tout un chacun.

Affirmer la primauté de la personne implique que la personne accompagnée (et/ou sa famille notamment pour les personnes mineures) est associée systématiquement (quel que soit le degré de ses difficultés), à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de son **projet personnalisé** et aux décisions qui la concernent.

Il est tout à fait possible de décider par soi-même sans être autonome. L'**autodétermination** consiste à choisir librement, ce qui requiert la présence d'une alternative mais aussi un exercice adapté et à la mesure des capacités de chacun. C'est aussi pouvoir évaluer les conséquences de ses choix et donc être « responsable ».

Ce pouvoir d'agir sur le cours de sa vie, s'exprime à travers des prises de décisions quotidiennes, les plus élémentaires comme les plus impactantes.

Ce pouvoir d'agir sur le cours de sa vie, s'exprime à travers des prises de décisions quotidiennes, les plus élémentaires comme les plus impactantes.

L'ambition de renforcer l'autodétermination de la personne accompagnée exige également que nous mettions à sa disposition les informations nécessaires et les **moyens de comprendre les choix** qui s'offrent à elle et, en retour, qu'elle puisse disposer d'**outils de communication et d'expression** adaptés à ses capacités.

Même si la mise en œuvre opérationnelle de l'autodétermination est particulièrement difficile à engager pour certaines personnes accompagnées, comme par exemple en MAS, notamment en raison de leurs particularités d'expression et des difficultés de communication, la question des outils ou méthodes d'expression et de communication est primordiale pour travailler la participation et l'échange.

« Je ne vis pas pour toi, je vis pour moi. »

Parole de personne accompagnée

Principes d'action :

- Favoriser l'autodétermination des personnes (pouvoir d'agir), leur participation sociale et la prise en compte de leurs choix : libre expression, choix éclairé, communication, co-construction, projet personnalisé ...
- Reconnaître la personne accompagnée en tant qu'experte de sa situation en fonction de ses capacités d'expression et souhaits.
- Mettre en œuvre les droits effectifs des personnes accompagnées, les considérer dans leur singularité et respecter leur choix.
- Rendre accessible les informations délivrées auprès des personnes, adapter nos modes de communication et développer l'usage du numérique adapté.
- Favoriser l'épanouissement de chaque personne dans sa vie affective et spirituelle.
- Permettre à chaque personne qui le désire de s'inscrire dans une dynamique d'utilité sociale (bénévolat par exemple).

Droits des personnes

Choix

Participation sociale

Autodétermination

Pouvoir d'agir

Décision

Expression

Main-tendue

ORIENTATION 2

« Nous avons besoin que l'on nous fasse confiance. Nous devons « oser » et prendre des risques. Nous avons besoin que l'on croit en nos projets. »

Parole de personne accompagnée

Soutenir les potentialités de chacun et oser la prise de risque

L'inscription dans une logique de **projet de vie** conduit à vivre de nouvelles expériences, à découvrir de nouvelles situations de vie, pour la personne accompagnée comme pour ses proches. Pour l'ASEI, ce **droit à l'essai, à l'expérience et au retour** est primordial.

Il importe donc, et c'est un élément fondateur d'une société inclusive, de s'accorder sur les conditions d'acceptabilité de la prise de risque que peut engendrer l'**exercice de son autodétermination et de sa pleine citoyenneté** par la personne comme pour ceux qui l'accompagnent : entourage, proches, aidants et professionnels.

Ce droit à l'essai, à l'expérience et au retour est primordial.

La personne en premier lieu, mais également ceux qui l'accompagnent doivent comprendre, évaluer et consentir à cette prise de risque, au droit à l'essai, sans renoncer à garantir la sécurité et la protection individuelle et collective, dans le respect de la personne accompagnée. Ce qui implique, s'il s'avère nécessaire, d'organiser un retour possible à l'accompagnement antérieur, en l'adaptant si nécessaire.

Ce n'est pas la personne qui s'intègre dans un collectif mais le collectif qui s'organise pour inclure la personne.

Pour cela, l'ASEI doit aussi être en capacité d'interroger ses modes de représentation, de conception et d'organisation. Cette **démarche de prise de risque doit être collective, réfléchie et organisée :**

- Elle est collective parce qu'elle engage les personnes accompagnées, les professionnels, l'entourage concerné et les partenaires qui devront innover dans l'accompagnement et pouvoir envisager des solutions qui sortent du cadre habituel et/ou du périmètre de l'association.
- Elle est réfléchie parce que les démarches devront être travaillées en amont et explicitées.
- Enfin, elle est organisée dans la mesure où l'association devra s'assurer que le projet envisagé est compatible avec la situation de la personne.

Une personne accompagnée possède également une **expertise d'usage,** celle qu'elle a développée du fait même de son expérience personnelle. Lorsqu'elle partage cette expertise avec une autre personne on parle **d'entraide mutuelle ou de pair-aidance.** L'ASEI souhaite accompagner, soutenir et développer la pair-aidance qui se fonde notamment sur le partage des expériences, le vécu d'une situation similaire, d'une maladie ou d'un handicap.

Principes d'action :

- Rendre possible l'initiative et la prise de risque en prenant en compte les souhaits et envies de chaque personne.
- Permettre à chaque personne de maintenir et développer ses acquis, ses compétences et ses savoirs à tous les âges de la vie.
- Mettre en œuvre et accompagner le droit aux allers/retours entre dispositifs, choix de vie, expériences, stages et essais sans rupture.
- Accompagner et favoriser la pair-aidance dans une fonction de réassurance pour être en mesure d'oser et d'expérimenter.
- Sécuriser le parcours en favorisant l'autonomie et l'émancipation des personnes accompagnées.
- Poursuivre et amplifier les initiatives développant l'accès et la participation de tous à la vie culturelle, sportive, aux loisirs, composantes essentielles de la citoyenneté et de l'inclusion sociale.

Droit à l'essai

Expérience

Droit au retour

Prise de risque

Citoyenneté

Expertise

Pair-aidance

ORIENTATION 3

Renforcer le partenariat avec l'entourage des personnes accompagnées

Accompagner une personne, signifie aussi respecter ses relations avec ses proches et chercher à **associer son entourage en tant que partenaire** (si la personne accompagnée majeure le souhaite).

Les membres de l'entourage des personnes accompagnées ont un rôle clé dans chaque parcours de vie. Ils sont donc informés, associés et soutenus dans une **logique de collaboration, de partenariat et de responsabilité.**

La notion d'entourage de la personne intègre un cercle de personnes plus large que la famille proche ou les aidants : famille élargie, amis, voisinage et personnes de confiances.

CONCERNANT LES ENFANTS :

La place de la famille dans l'accompagnement de son enfant est de tout premier ordre. Partenaire légal et légitime des établissements, la famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé, à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation.

Il apparaît important de :

- soutenir les parents dans l'exercice de leur **parentalité** en prenant en compte la singularité de leur **enfant « extraordinaire » ;**
- prévenir leur éventuelle fatigue voire épuisement en leur proposant des **solutions de répit.**

CONCERNANT LES ADULTES :

Les membres de l'entourage de la personne accompagnée, qu'ils soient représentants légaux ou non, sont impliqués dans **l'évolution du projet de vie de la personne** si cela est un souhait et un choix de sa part : leur ancrage, leur connaissance du tissu local et de ses réalités, constituent des atouts précieux dans les choix de la personne.

La personne accompagnée n'étant pas toujours en capacité d'exprimer ou manifester directement ses souhaits et attentes, leur recueil peut alors passer par des tiers (membres de l'entourage) en étant vigilant par rapport au respect de la personne et de ses droits.

Enfin, notre action associative s'adresse également aux personnes non accompagnées par l'ASEI aujourd'hui, aux familles ou membres de l'entourage dont les enfants ou proches ne sont pas accueillis dans nos établissements et services. Nos territoires d'implantation sont en effet riches et peuvent apporter de futures réponses à des besoins non identifiés et formalisés à ce jour.

Principes d'action :

- Permettre l'implication de l'entourage des personnes accompagnées et des proches « aidants » en facilitant leur investissement sur la base d'un partenariat équilibré et d'une reconnaissance mutuelle.
- Considérer les familles, parents et proches de la personne comme des experts potentiels tout en respectant l'autodétermination de la personne accompagnée adulte.
- Associer les membres de l'entourage au processus de développement de l'autodétermination, en reconnaissant leur légitimité et leur rôle dans l'évolution du parcours de la personne accompagnée, sans pour autant qu'ils se substituent à la personne elle-même.
- Proposer des solutions de répit et favoriser des espaces d'accompagnement et de soutien de l'entourage (notamment à la parentalité).
- Initier des actions modulables, séquentielles et de proximité pour l'entourage des personnes accompagnées, les aidants familiaux et les familles d'accueil.

Entourage

Partenariat

Information

Soutien

Familles, proches, aidants

Répit

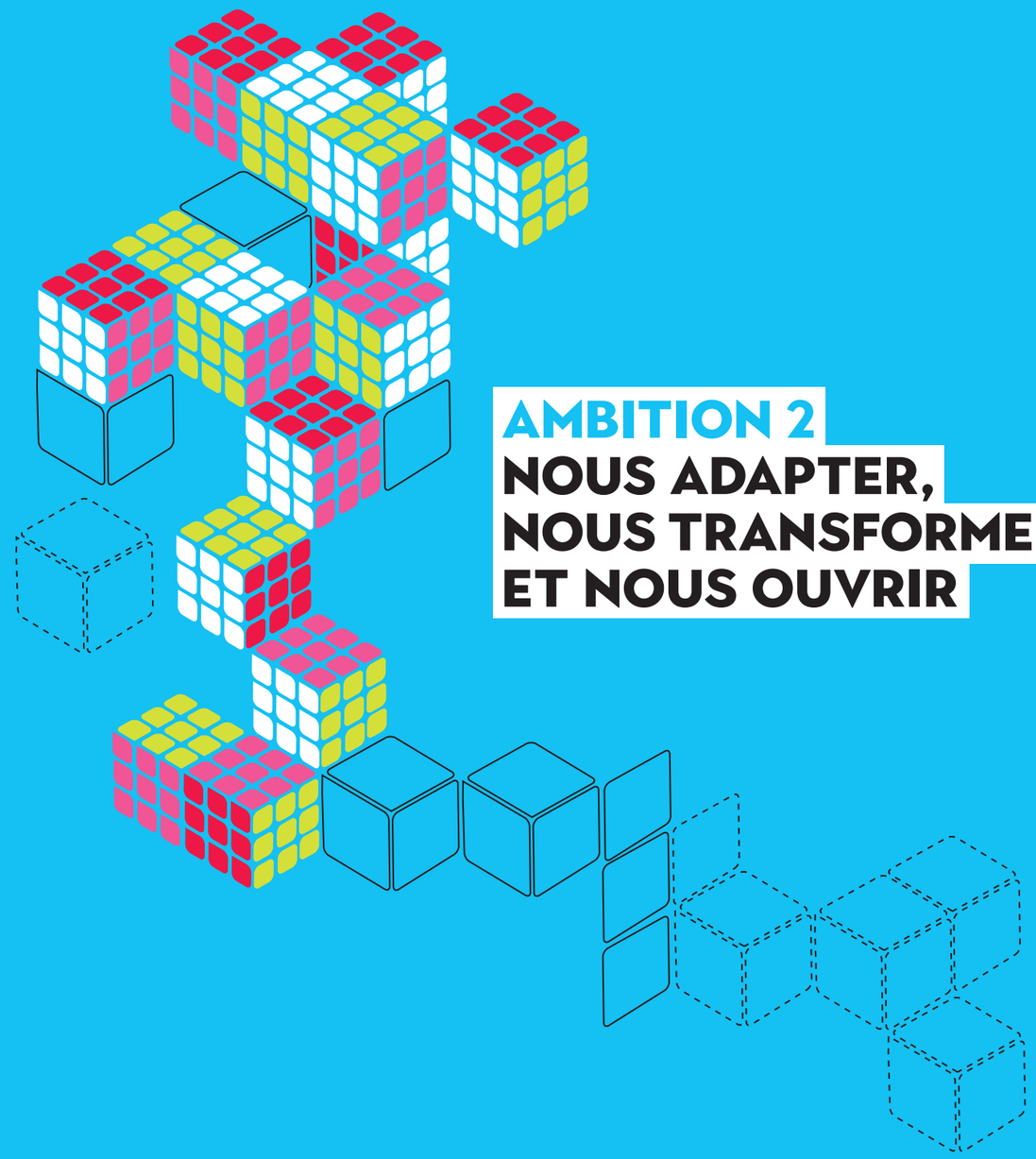

AMBITION 2
NOUS ADAPTER, NOUS TRANSFORMER ET NOUS OUVRIR

Nos orientations politiques :

4 - Accompagner et coordonner le parcours de vie des personnes accompagnées

5 - Transformer, adapter l'offre existante en déployant des dispositifs inclusifs

6 - Renforcer et déployer les partenariats et réseaux

7 - Développer les pratiques professionnelles, fédérer et valoriser les compétences des professionnels

AMBITION 2 : NOUS ADAPTER, NOUS TRANSFORMER ET NOUS OUVRIR

Pourquoi nous adapter, nous transformer et nous ouvrir ?

- Pour répondre à la demande croissante des personnes de **vivre au plus près d'une « vie ordinaire »,** avec les compensations nécessaires.
- Pour **contribuer à une société plus inclusive,** au bénéfice des mêmes personnes accompagnées.
- Pour **changer le regard** de la société sur le handicap.

L'adaptation en continu des **pratiques professionnelles,** le développement de nos partenariats et **coopérations** et un travail d'**information** et de **sensibilisation** de tous les acteurs constitueront des clefs pour la réussite de cette ambition.

Notre contribution active à une société inclusive passe par notre capacité à proposer des réponses graduées en fonction des besoins de chaque personne et en organisant collectivement celles-ci. Elle passe également par notre capacité permanente à **innover, chercher**, créer et par notre capacité d'**adaptation.**

Le terme actuel de « désinstitutionalisation » peut prêter à confusion. Pour l'ASEI ce terme ne signifie pas la « fin des institutions » ou la disparition des établissements médico-sociaux ou sanitaires. En effet, les établissements sont acteurs de l'inclusion, des lieux de socialisation et de solidarité.

La prise en compte de la singularité des personnes demande de réserver une réponse « institutionnelle », pour tout ou partie, aux besoins des personnes afin de leur donner un cadre sécurisant et adapté, sans accentuer ni leurs difficultés, ni leur stigmatisation.

De plus, le développement et l'adaptation de dispositifs spécifiques sont indispensables notamment lorsque l'accès au droit commun peut être facteur d'exclusion. Cela nécessite de penser autrement l'accompagnement des personnes et de proposer des **solutions multiformes** et des **réponses modulables,** construites autour d'un **parcours ou d'un projet de vie**.

ORIENTATION 4

Accompagner et coordonner le parcours de vie des personnes accompagnées

Accompagner et coordonner le projet de vie des personnes passe également par une attention accrue à la prévention et à **l'anticipation des moments charnières,** des phases de transition (jeunes adultes, vieillissement, souhaits de changements...) qui peuvent entrainer des risques de ruptures et être des facteurs d'exclusion.

Les différents acteurs concernés interviennent avec l'état d'esprit de co-construire en réunissant compétences et expertises.

C'est par le recours à de multiples interventions professionnelles, simultanées ou successives, en établissement, à domicile ou délocalisées que les réponses aux aspirations des personnes accompagnées seront apportées. Il convient donc de les articuler et de les coordonner.

Les enjeux et effets attendus sont les suivants :

- **un accompagnement cohérent et coordonné** autour du parcours de vie de la personne ;
- la mise en place de réajustements en fonction de l'évolution de la situation et des besoins de la personne ;
- la possibilité pour les personnes accompagnées d'**essayer** et **d'expérimenter.**

Les différents acteurs concernés interviennent avec l'état d'esprit de **co-construire** en réunissant **compétences et expertises.** Cette dernière notion intègre l'expertise des professionnels, celle des personnes accompagnées et celle de leur entourage.

La démarche de coordination du projet de vie des personnes a pour objectif d'améliorer la **fluidité des échanges et des interventions** entre les divers acteurs concourant à ce projet. Le passage de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité, suppose de travailler avec des acteurs et des partenaires qui n'ont pas les mêmes cultures professionnelles (ni parfois les mêmes intérêts de prime abord). L'apprentissage, le développement des compétences et la formation professionnelle nous permettent d'anticiper et d'adapter nos pratiques en continu. Ils constituent un axe clé de notre gestion des compétences et des parcours professionnels.

Principes d'action :

- Diagnostiquer, décloisonner et construire les parcours avec et pour toutes les parties prenantes, dans une logique de co-responsabilité.
- Coordonner les interventions entre les différents acteurs.
- Conforter et développer les missions transversales de coordination de projet pour les professionnels.
- Fluidifier les parcours des personnes et poursuivre l'ouverture des établissements et services sur leur environnement.
- Se doter d'outils transversaux et d'approches communes pour soutenir des parcours souples et adaptés : équipes d'appui et de coordination, plateformes, centres de compétence, ...

Accompagner
Coordonner
Parcours de vie
Co-construction
Transitions
Évolution

ORIENTATION 5

Transformer, adapter l'offre existante en déployant des dispositifs inclusifs

Pour l'ASEI, la « désinstitutionalisation » et une société plus inclusive ont pour incidence et impliquent :

- la construction, à partir des établissements et services existants et avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires, de nouvelles modalités d'accompagnement qui s'imbriquent, s'appuient et s'implantent dans des lieux ou dispositifs de droit commun ;
- la transformation et l'adaptation de l'offre et des organisations actuelles afin de répondre aux besoins des personnes de façon personnalisée dans un cadre collectif et ainsi favoriser l'autonomie et les « possibles » de chacun.

Un accompagnement adapté à son parcours de vie et ses besoins.

Dans ce contexte, l'ASEI entend poursuivre la démarche associative d'adaptation et d'évolution de ses accompagnements et organisations, de son offre de services pour proposer à chaque enfant ou adulte un accompagnement adapté à son parcours de vie et ses besoins.

Notamment à travers :

- Le **recours aux dispositifs de droit commun,** chaque fois que c'est possible en 1ère intention.
- L'**adaptation de l'offre existante** et la diversification des modes d'accompagnement en évoluant d'une logique de places (cloisonnées) à celle de parcours et de diversité de solutions (séquentiel, partiel, mobile…).
- La création de **nouveaux dispositifs inclusifs** et de **nouvelles réponses** (scolaires, professionnelles, habitat, services à domicile…) aux besoins des personnes.
- L'**adossement d'établissements et services** qui souhaitent rejoindre l'ASEI afin d'élargir le panel des solutions d'accompagnement possibles.
- L'appui à l'**innovation technologique** et au développement numérique.
- La **formation et l'expertise des professionnels** de l'association.
- La prise en compte de **l'expertise des personnes accompagnées** et de leur parole.

« Nous avons besoin d'avoir le choix et des propositions de nouvelles solutions ou projets. Plus de souplesse, du «sur-mesure». »

Parole de personne accompagnée

Principes d'action :

- Recourir aux dispositifs de droit commun en 1ère intention et déployer des dispositifs inclusifs (scolarisation, emploi, logement, soins, loisirs…).
- Accompagner le plus précocement possible.
- Créer du lien et organiser les transitions entre les différents lieux et projets à tous les âges de la vie pour tous les types d'accompagnement.
- Diversifier l'offre d'accompagnement dans le sens d'une gradation, d'une modularité et d'une complémentarité des interventions.
- Anticiper et accompagner l'avancée en âge des personnes accompagnées par des réponses adaptées et la diversification des formes et solutions d'accompagnement.

Dispositifs de droit commun

Transformation

Adaptation

Evolution de l'offre

Nouvelles réponses

Expertises

ORIENTATION 6

Renforcer et déployer les partenariats et réseaux

Notre association a progressivement constitué un important **réseau de coopérations avec différents partenaires** et acteurs locaux, nationaux et internationaux (universités, recherche, culture, centres hospitaliers, associations, entreprises), ce qui a permis d'enrichir et d'élargir les actions au profit des personnes accompagnées.

La multiplication des itinéraires et des passerelles entre un dispositif et un autre est également possible grâce aux partenariats noués avec l'ensemble des acteurs.

De plus chaque année l'association signe un grand nombre de conventions avec des partenaires locaux pour **organiser des manifestations sportives, culturelles, sociales...**

Pour permettre des réponses adaptées à chaque situation, les ressources sont puisées dans les compétences des professionnels de l'ASEI et dans notre capacité à connaître et mobiliser celles de « Droit commun ».

La multiplication des itinéraires et des passerelles entre un dispositif et un autre est également possible grâce aux partenariats noués avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, de l'emploi, du logement et du droit commun (scolarisation, santé, emploi, vie sociale, etc...).

L'inclusion en milieu dit « ordinaire » nécessite de **pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire du secteur médico-social et sanitaire.** Cela implique l'adaptation des acteurs et des professionnels du secteur afin de repenser, transformer leurs organisations, leurs pratiques, en prenant en compte les besoins, attentes et souhaits actuels et futurs des personnes accompagnées.

Principes d'action :

- Développer nos réseaux et nos alliances (et renforcer l'ouverture des portes de nos établissements et services).
- Se positionner comme acteur ressource sur les territoires : proposer nos compétences, expertises auprès de nos partenaires.
- Aller chercher des partenariats dans le monde « ordinaire » pour préparer l'inclusion des personnes handicapées.
- Se faire connaître et reconnaître auprès de nos partenaires, les informer et les sensibiliser.
- Aller chercher des ressources et expertises complémentaires en faveur des parcours de personnes accompagnées auprès des partenaires.

Partenariats

Réseaux

Ouverture

Coopérations

Partage

Savoir-faire

ORIENTATION 7

Développer les pratiques professionnelles, fédérer et valoriser les compétences des professionnels

Le savoir-faire de l'ASEI repose, depuis sa création, sur des équipes expérimentées disposant de pratiques professionnelles constamment réinterrogées par la réflexion éthique, la formation et l'exigence de progresser. L'association considère en ce sens, que **la qualification, la compétence et l'implication des professionnels** constituent la meilleure garantie de la qualité du service rendu.

La qualification, la compétence et l'implication des professionnels constituent la meilleure garantie de la qualité du service rendu.

La politique des Ressources Humaines de l'ASEI s'appuie sur les fondements de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des organisations : elle place la **dimension humaine** au coeur de la culture ASEI.

S'appuyer sur le pouvoir d'agir (l'autodétermination) des personnes sur leur environnement, suppose de la part des dispositifs, établissements et services, d'accompagner les changements et **impacts sur les postures et pratiques professionnelles** mais également de fédérer et coordonner les potentiels partenaires qui sont prêts à travailler avec nous en ce sens.

Privilégier un accompagnement personnalisé, dans une approche globale de la personne, favorisant son autodétermination et respectueuse de sa singularité, implique en conséquence :

- de comprendre et d'accepter le sens de ce nouveau positionnement attendu des professionnels ;
- d'adopter des pratiques professionnelles ouvertes sur les acteurs extérieurs et l'ensemble des parties prenantes des projets des personnes ;
- de **fédérer et valoriser compétences, expertises professionnelles** et champs d'action ;
- d'entreprendre ensemble pour donner sens à l'accompagnement dans et par des approches de qualité et d'éthique irréprochables.

La compétence, l'action et l'engagement des professionnels sont essentiels : favoriser, encourager, accompagner, guider, sont les leviers d'un accompagnement inclusif. C'est pourquoi il appartient à l'ASEI, en sa qualité d'employeur, d'engager les salariés dans cette démarche et de les accompagner afin qu'ils la vivent positivement, qu'ils y trouvent du **sens,** du **bien-être** et de la **fierté professionnelle**.

La réflexion autour de la **qualité de vie au travail** et la réforme, en profondeur, actuelle de la **formation professionnelle** constituent en ce sens des opportunités de faire vivre une ère nouvelle dans le développement des parcours de compétences professionnelles (DPC - Développement Professionnel Continu).

Principes d'action :

- S'inscrire dans une logique apprenante et promouvoir l'intelligence collaborative, la coopération et l'interdisciplinarité.
- Identifier les expertises et pratiques professionnelles, les partager, les modéliser, les diffuser et les promouvoir.
- Développer la qualité de vie au travail afin que les nouveaux défis à relever soient biens portés et bien vécus par les professionnels.
- Promouvoir la créativité et l'innovation auprès de l'ensemble des professionnels.
- S'ouvrir sur les lieux de formation et d'apprentissage afin de valoriser les professions du secteur médico-social et sanitaire.
- Anticiper l'apparition de nouveaux métiers et adapter les formations aux besoins émergents.

Fierté professionnelle
Expertises
Qualifications
Qualité de vie au travail
Formation professionnelle
Pratiques
Réflexion éthique

AMBITION 3
AGIR POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Nos orientations politiques :

8 - Développer notre culture associative de l'engagement et de la solidarité

9 - Contribuer et influer sur les politiques publiques

10 - Promouvoir l'innovation et piloter le développement

11 - Agir sur les représentations sociales, communiquer et participer au débat public

AMBITION 3 : AGIR POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

L'ASEI est une **association entrepreneuriale, engagée et responsable** qui agit dans et avec la société au profit des personnes handicapées, âgées, fragiles ou malades.

Notre responsabilité réside dans la conduite d'une action politique, professionnelle et gestionnaire d'**utilité publique**. L'**investissement,** la **volonté d'agir,** la **capacité de faire**, pour et dans l'intérêt général, sont aujourd'hui les caractéristiques de l'engagement de l'ASEI.

L'évolution de notre positionnement politique « agir pour la transformation de la société », repose sur le constat que la personne en situation de handicap doit être considérée comme une personne comme les autres, et que dans le même temps, ses particularités et sa singularité doivent être prises en compte et valorisées.

Une société plus inclusive ne prend sens que dans le déploiement de solutions adaptées, réfléchies avec et par les personnes concernées, dans le respect de leurs besoins et de leurs aspirations conjuguées. Au delà du concept actuel « d'inclusion », il est important de travailler et de pro-agir en priorité sur les facteurs d'exclusion, de discrimination et de promouvoir la solidarité.

Ce qui mène l'ASEI à :

- **valoriser et changer le regard de la société** sur la différence et le handicap notamment dans les lieux d'échanges, de représentations et de formations ;
- s'impliquer dans les **projets de développement** au niveau national et local ;
- agir auprès des pouvoirs publics, partenaires,... et **participer au débat public ;**
- promouvoir des instances et des espaces de communication favorisant la rencontre les **échanges** et le **partage.**

Il s'agit là de conforter et de renforcer les droits des personnes accompagnées qui avaient jusque là et avant tout un droit « à » (droit à compensation par exemple...). Elles ont également aujourd'hui un droit « de » : d'aller à l'école, de chercher et trouver un emploi, d'emménager dans son logement, d'avoir une vie affective et sexuelle, d'obtenir un revenu décent, de pratiquer son sport favori, de s'exprimer culturellement, d'avoir accès à tout, de s'impliquer dans la vie sociale, d'égalité des droits, d'égalité des chances, de participation, de citoyenneté...

ORIENTATION 8

Développer notre culture associative de l'engagement et de la solidarité

Elle se réinvente en permanence, se montre novatrice, créative et créatrice, en sortant des modèles conventionnels.

Notre culture associative de l'engagement pour et avec les personnes accompagnées et leur entourage, relève de la culture collective de l'association, et est également celui de chacun, dans son rôle et dans ses missions. Il se traduit par un haut niveau d'investissement dans les pratiques de l'accompagnement au quotidien, qu'il soit direct (en lien avec les personnes) ou indirect (pour les fonctions supports) et par une volonté constante de bien faire et de mieux faire.

Autant d'engagements qui se déclinent dans toutes les dimensions associatives : l'accompagnement au quotidien des personnes, la vie politique et gestionnaire, la gouvernance, prospective et le développement, les relations partenariales.

L'ASEI est attentive aux questionnements de la société, mais considère qu'ils ne sont pas suffisants. Elle veut agir pour accélérer ce processus. Elle imagine, **ose l'innovation, anticipe et propose pour agir** plutôt que d'attendre d'hypothétiques avancées sociétales. Elle se réinvente en permanence, se montre **novatrice, créative et créatrice,** en sortant des modèles conventionnels.

Nos convictions et ambitions transformées en actions sont guidées par les principes suivants :

- une reconnaissance et une prise en considération de la personne dans son autodétermination ;
- une réflexion éthique ;
- une démarche de développement continue de la **qualité de l'accompagnement et des pratiques professionnelles ;**
- une démarche de **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ;**
- un appui à l'**innovation technologique et numérique ;**
- une **diversification de notre offre de services** et de nos ressources ;
- une **volonté d'innover** dans toutes les strates de l'accompagnement ;

En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, notre politique associative en faveur de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est un pilier de notre action d'aujourd'hui et de demain. Nous intégrons dorénavant cette dimension dans nombre de nos projets, réflexions, décisions et actions. Cette démarche demande à être amplifiée et déployée à tous les niveaux pour l'avenir.

Principes d'action :

- Conforter notre positionnement politique en tant qu'association entrepreneuriale, engagée et responsable au bénéfice des personnes accompagnées.
- Poursuivre et renforcer la dynamique d'amélioration continue des pratiques professionnelles, la réflexion éthique et la démarche associative de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).
- Partager notre action et nos ambitions : rendre compte de nos actions de façon plus formalisée et modélisée et privilégier les actions ayant un effet durable.
- Développer des stratégies en vue de renouveler et d'augmenter le nombre d'adhérents, des donateurs et de militants actifs dans le cadre du fonctionnement démocratique et du développement de l'association.
- Renforcer et soutenir l'engagement des bénévoles actifs (Administrateurs, adhérents...).

Engagement

Association entrepreneuriale

Réflexion éthique

Responsabilité Sociale et Environnementale

Volonté d'agir

Qualité

ORIENTATION 9

Contribuer et influer sur les politiques publiques

L'ASEI a une **légitimité** forte : celle de connaître les publics concernés, de **soutenir le pouvoir d'agir des personnes** accompagnées et souvent, d'être leur porte-parole. Elle fait également en sorte que ces personnes soient de plus en plus actives dans ses instances de réflexion et de délibérations associatives internes (CAP, CVS, CA...).

Pour accroître sa visibilité, promouvoir ses valeurs et son modèle associatif, l'ASEI, en tant que personne morale, est présente dans de nombreuses instances et lieux de décision au sein desquelles elle fait valoir les besoins et intérêts des personnes (Fédérations, groupements professionnels, mouvements et réseaux, institutions...).

L'ASEI participe ainsi aux **débats publics,** est **force de propositions** vis-à-vis des politiques et pèse à sa mesure sur les orientations médico-sociales des territoires. Elle apporte ainsi et souhaite continuer à déployer sa **contribution à l'innovation sociale** en se positionnant comme :

- une association qui se situe comme un **partenaire des politiques publiques , voir un « aiguillon » ;**
- une **association engagée** qui porte, auprès des pouvoirs publics, un avis motivé et nourri du terrain sur les dynamiques éducatives, sociales et économiques à l'œuvre ;
- une **structure experte** qui se doit d'innover, de construire autrement, d'être offensive.

Pour promouvoir ses valeurs et son modèle associatif, l'ASEI, est présente dans de nombreuses instances et lieux de décision au sein desquelles elle fait valoir les besoins et intérêts des personnes.

L'ASEI concourt également pleinement à la vie des territoires et se mobilise en tant qu'**acteur local.** Les différentes communes, départements et élus locaux sont des partenaires importants et privilégiés. Leur action et partenariat est indispensable pour favoriser le développement d'une société plus inclusive et solidaire, permettant aux personnes en situation de handicap d'être des citoyens et des acteurs à part entière de la vie locale.

« Si nous voulons que les gens n'aient pas peur de nous, nous devons témoigner, nous exprimer, aller vers eux et ne pas avoir peur d'eux. »

Parole de personne accompagnée

Principes d'action :

- Constituer des alliances en réseau : avoir des alliés et des partenaires pour « peser ».
- Sensibiliser et mobiliser les pouvoirs publics, leur proposer des solutions innovantes par la promotion de solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes et porter à leur connaissance les besoins non satisfaits.
- Etre un acteur reconnu de l'adaptation de l'offre sur le territoire.
- Influer sur les décisions politiques, seul et en partenariat pour un plaidoyer plus militant en faveur des personnes accompagnées.
- Faire entendre la parole de la personne handicapée auprès des décideurs publics ou entrepreneurs privés.

Débats publics

Force de propositions

Participation

Contribution

Acteur local

Partenaire

ORIENTATION 10

Promouvoir l'innovation et piloter le développement

Notre ambition est de nous donner les moyens de poursuivre l'aventure associative **« Reconnue d'Utilité Publique »** (RUP) en s'inscrivant dans une dynamique nouvelle, entrepreneuriale.

De sa fonction de gestionnaire à sa fonction d'utilité sociale, les actions de l'ASEI s'inscrivent dans le secteur de **l'Économie Sociale et Solidaire** (ESS). L'ASEI est amenée depuis de nombreuses années grâce à une **« transformation maîtrisée »** : à créer et anticiper, évoluer, s'adapter et se saisir d'opportunités. C'est en ce sens que l'association est **entrepreneuriale.**

La question de l'innovation sociale est au cœur de notre politique associative.

L'ASEI souhaite poursuivre une cohérence territoriale qui vise à conforter et développer la présence de l'association (en 1er lieu sur les territoires où elle est déjà implantée), afin de compléter les services existants et d'offrir aux personnes accompagnées l'ensemble des prestations qu'elles sont en droit d'attendre. Dans la continuité des précédents Projets Associatifs, l'ASEI poursuit donc sa **réflexion stratégique sur son développement** (rapprochements, adossements, créations, transformations) afin d'élargir son influence au bénéfice de la personne accompagnée.

La question de **l'innovation sociale** est au cœur de notre politique associative. Nos différents contacts avec divers partenaires de proximité et nationaux (universitaires, associatifs, entreprises) et notre veille permanente confirment tout l'intérêt de s'ouvrir à d'autres regards et pratiques innovantes. Les partenariats et les projets déjà établis nous incitent à aller beaucoup plus loin pour inventer des aménagements d'outils, optimiser l'utilisation du numérique et de la domotique pour faciliter la communication, l'accessibilité et le maintien au domicile.

Enfin, la question de **l'hybridation des ressources** est essentielle. Elle est gage d'une viabilité économique pérenne, d'une vulnérabilité limitée, d'une indépendance renforcée mais aussi d'innovation sociale.

Principes d'action :

- Poursuivre le développement associatif dans le cadre de rapprochements avec d'autres acteurs associatifs sociaux et médico-sociaux et/ou réseaux départementaux et régionaux.
- Être une réelle force de propositions (innovantes, concrètes, argumentées) être pro-actif, agir sur les évolutions et les innovations, être force de propositions et promouvoir les Recherche-actions.
- S'ouvrir vers le monde économique pour soutenir notre action sur le plan éducatif et social et profiter d'opportunités nouvelles.
- Mettre en œuvre et développer notre Fonds de Dotation « Fondaction Agir Inclure ».

Développement associatif

Reconnue d'utilité publique

Transformation maitrisée

Innovation sociale

Economie Sociale et Solidaire

Ressources

ORIENTATION 11

Agir sur les représentations sociales, communiquer et participer au débat public

Pour l'ASEI, informer, partager, sensibiliser, permettre, faire, développer… sont autant d'actions permettant de faire évoluer la société et la rendre plus solidaire et inclusive.

Afin de respecter **le principe d'égalité de tous les citoyens,** il est nécessaire de faire évoluer le regard de la société envers toutes celles et ceux qui présentent des différences.

Les personnes en situation de handicap sont en mesure de remplir les rôles sociaux valorisés dans notre société. Elles doivent pouvoir accéder aux modes et aux conditions de vie aussi proches que possible de ceux de l'ensemble de la population, s'exprimer elles-mêmes, témoigner et renvoyer ainsi au grand public des images et potentiels valorisés.

La démarche de l'ASEI est **volontariste,** elle souhaite promouvoir un **regard ouvert et bienveillant sur les personnes** en situation de handicap, mais également agir afin que la continuité des parcours et la défense des **droits des personnes** soient respectés. Afin de contribuer à une société plus inclusive, nous devrons parvenir à impliquer l'ensemble des acteurs qu'ils soient décideurs politiques ou simples citoyens, dans des partenariats, et d'**initiatives partagées** qui favoriseront cette **inclusion.**

C'est en ce sens que nous travaillons à développer nos réseaux (professionnels de santé, établissements scolaires, institutions, etc.) et à ouvrir les portes de nos établissements et services pour se faire connaître du grand nombre (évènements, portes ouvertes…).

Agir ensemble c'est possible, acteurs dans nos domaines spécifiques (personnes, entourage, professionnels) ou décideurs, chacun peut s'impliquer. Pour l'ASEI, **informer, partager, sensibiliser, permettre, faire, développer…** sont autant d'actions permettant de faire évoluer la société et la rendre plus solidaire et inclusive.

Notre ambition est de construire des **actions de communication** fédérant l'ensemble des parties prenantes et favorisant un rayonnement plus fort et une implication renouvelée de ses acteurs sur ses territoires d'intervention.

Enfin, l'ASEI entend influer sur l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvrer pour une plus grande reconnaissance des personnes handicapées dans la cité. Communiquer, c'est faire connaître, partager, donner à voir mais aussi **s'ouvrir** au regard de l'autre, positions que l'Association doit, aujourd'hui plus que jamais, tenir. Cette politique ambitieuse d'ouverture aux autres et aux territoires devra permettre d'asseoir et de faire valoir notre légitimité associative en affirmant la primauté de la personne.

Parce que parler de l'inclusion c'est bien, mais agir pour que cette inclusion devienne réalité c'est mieux.

« Nous pouvons apporter nos témoignages et notre expertise pour changer le regard. Arrêtez de parler à notre place. »

Parole de personne accompagnée

Principes d'action :

- Contribuer à faire évoluer le regard de la société sur la personne en situation de handicap en favorisant et en accompagnant la participation de celle-ci aux manifestations dans le monde scolaire, universitaire, professionnel, culturel, et auprès du grand public.
- Intéresser, faire participer, la société civile et les entreprises à nos actions.
- Participer au débat public et communiquer sur les positionnements politiques de l'association.
- Valoriser et faire connaître les compétences et les expertises des personnes accompagnées pour faire évoluer le regard sur le handicap dans le cadre d'un enrichissement mutuel.

Changer le regard

Communiquer

Sensibiliser

Citoyens

Valoriser

Agir

Volontaire

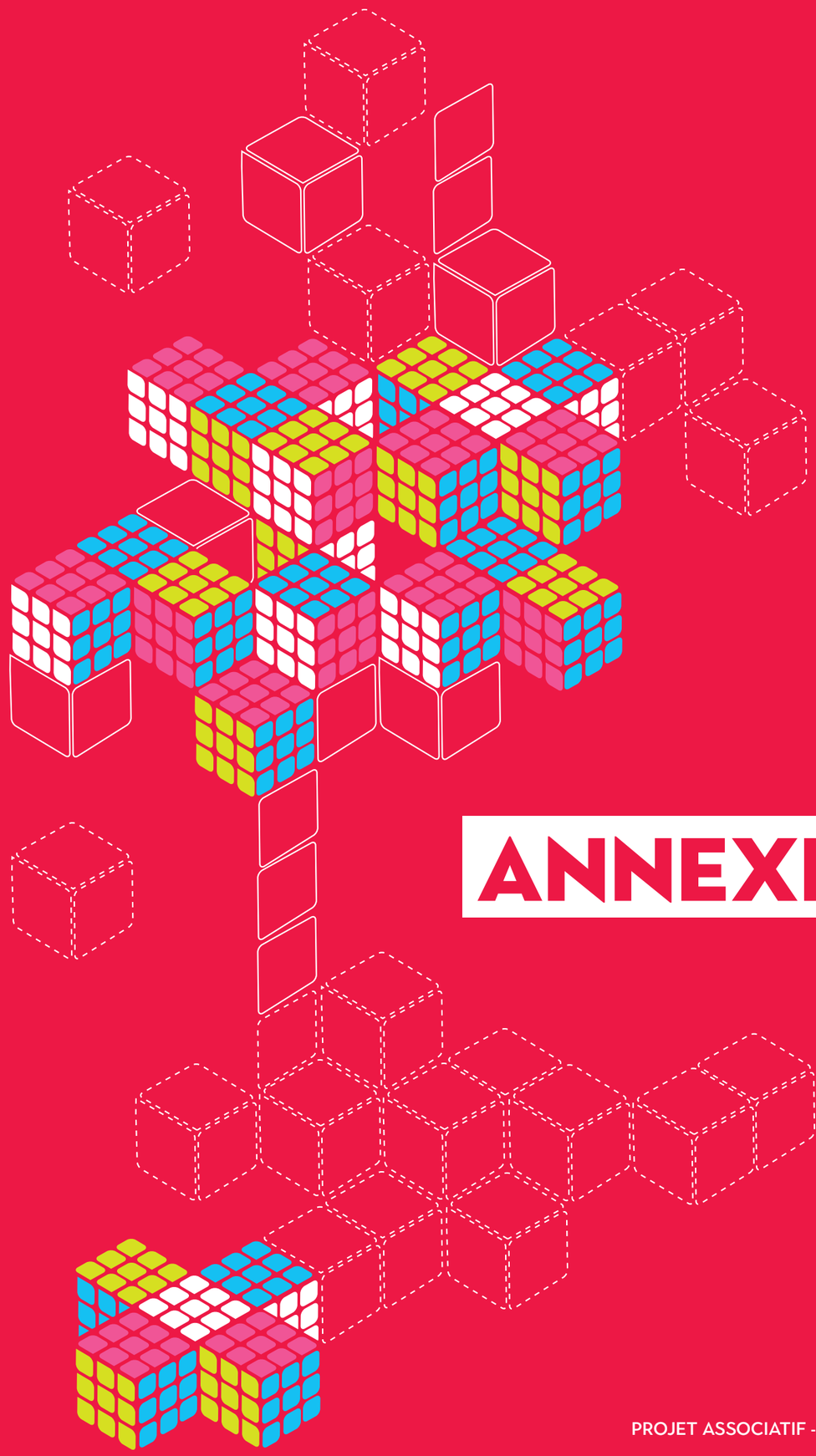

ANNEXES

ANNEXE 1 :
Quelques focus et définitions

Qu'est-ce qu'une société inclusive pour l'ASEI ?

C'est une société **ouverte, tolérante, solidaire et respectueuse des singularités.**

Une société qui **permet à chacun de trouver sa place** sans exclusion ni discrimination.

L'ASEI ne souhaite pas faire de l'inclusion un principe intangible. En effet, si elle n'est pas suffisamment travaillée, accompagnée et choisie par les personnes elles-mêmes, l'inclusion peut, selon les situations, générer de la souffrance et de nouvelles formes d'exclusion chez les personnes confrontées au manque de compréhension de leurs problématiques au sein du milieu « ordinaire ».

L'inclusion, ils en parlent ...

« Une société inclusive offre des réponses ouvertes, dans une logique domiciliaire y compris en établissement (« chez soi »). Une réponse inclusive offre des modes d'accompagnement flexibles, décloisonnés, souples et adaptables qui impliquent des coopérations renforcées. Elle respecte la possibilité d'expérimenter des réponses inédites et aménage la possibilité pour la personne de revenir sur un choix. »

Démarche prospective du Conseil de la CNSA - Juillet 2018

« La démarche de transition inclusive : l'objectif est de reconnaître à la personne en situation de handicap le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes. »

Convention des Nations Unies.

De l'insertion à l'inclusion

L'INSERTION conduit à « négocier » l'accueil d'une personne en situation de handicap dans un contexte de vie « ordinaire ». On cherche à « adapter » la personne à l'environnement existant.

L'INCLUSION conduit à penser les milieux (scolaires, de travail, de loisirs...) ou dispositifs de droits communs accessibles à tous et à mettre en place des organisations qui répondent aux besoins de tous (personnes handicapées et personnes non handicapées).

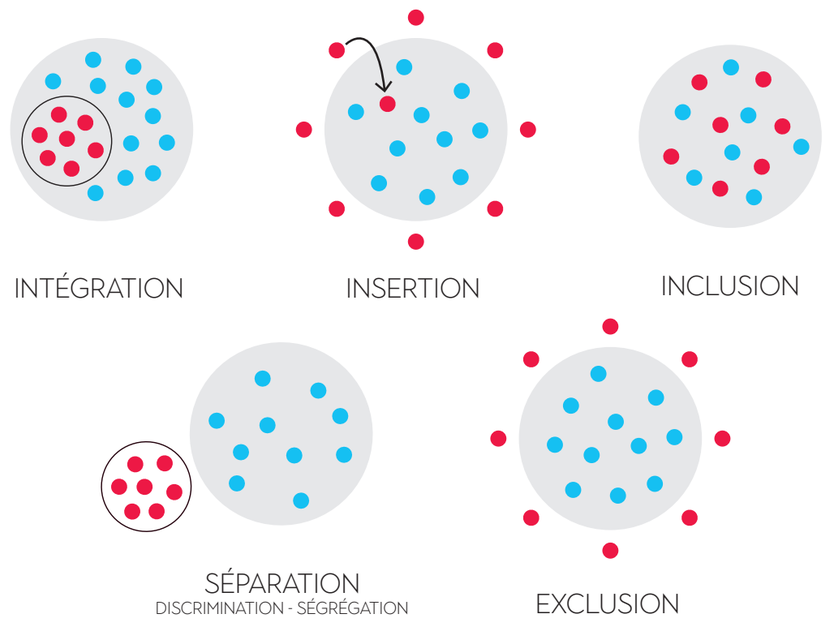

ANNEXE 1

« Grâce au sport je me sens comme tout le monde et je me sens bien. »

Parole de personne accompagnée

FOCUS – L'intérêt de la pratique sportive

L'ASEI met en exergue l'intérêt de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, notamment à travers l'action du Club « ASEI Sports ». Composante du bien-être et de la santé, le sport constitue un puissant vecteur de lien social, d'estime et de dépassement de soi.

La pratique sportive permet en effet d'adopter un mode de vie plus sain et plus stable, de retrouver confiance en soi et légitimité, ou encore de se fixer des challenges et de se donner de nouvelles envies. L'association encourage donc cette pratique, en plaçant un accent particulier sur la pratique du sport partagé avec des personnes valides, particulièrement propice au développement de la solidarité, de l'entraide, de la socialisation et de l'intégration.

FOCUS – Poursuivre l'appropriation et le développement des nouvelles technologies

Les avancées technologiques dans les différents domaines (santé, scolarisation, information, communication...) permettront de toujours mieux compenser certains handicaps, de prévenir certaines maladies, d'améliorer la vie quotidienne, de développer l'autonomie, de faciliter l'expression et la compréhension.

Ces nouveaux outils, utilisés par tous aujourd'hui, sont des vecteurs d'inclusion, d 'autodétermination et d'autonomie des personnes accompagnées. L'ASEI souhaite poursuivre son investissement dans ce domaine et notamment dans la recherche et le partenariat avec des institutions ou sociétés spécialisées. Elle favorise la formation des professionnels et des personnes accompagnées pour une appropriation de ces nouvelles technologies. Ne pas donner accès à ces technologies de pointe contribue aujourd'hui à l'exclusion des personnes accompagnées.

CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

« L'accès aux soins, c'est l'accès à l'autonomie, à la dignité, au vivre-ensemble, à la liberté ». Tel est le leitmotiv de Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et instigateur de la Charte *« Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap »*, qui porte le nom de son fils. La charte a été signée au niveau national en décembre 2014 et en octobre 2015 en Occitanie (dont l'ASEI est signataire).

ANNEXE 2 :
Élaboration du Projet Associatif

POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Tous les cinq ans, l'ASEI utilise ce temps privilégié de révision du projet associatif pour :

- se réinterroger sur ses fondements, ses valeurs et ses engagements au regard de la société actuelle et donner du sens à ses actions ;
- capitaliser et valoriser les actions de tous et de chacun ;
- rassembler, mobiliser, fédérer autour d'un projet commun.

Le projet associatif est le socle politique pour 5 années de missions vis-à-vis des personnes accompagnées. Il guide et donne du sens à l'action des professionnels de l'association.

Il est, en interne comme en externe, un outil dont la diffusion contribue à la lisibilité de l'association en affirmant son identité, ses convictions, son expertise et en cultivant sa différence.

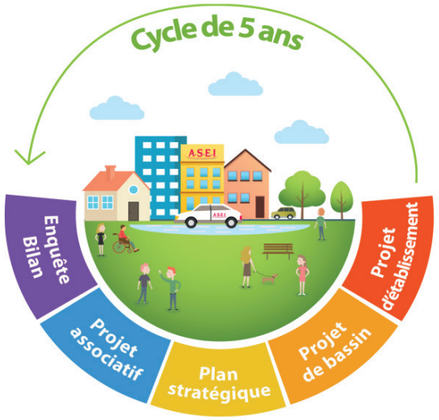

5 ÉTAPES FONDAMENTALES :

- Etape 1 : Bilan du précédent projet associatif (2014-2018) et analyse prospective à l'horizon 2023.
- Etape 2 : Ecriture et co-construction du projet associatif pour la période 2019-2023.
- Etape 3 : Elaboration par le directeur général du plan stratégique qui sera validé par les administrateurs.
- Etape 4 : Déclinaison dans les bassins.
- Etape 5 : Déclinaison puis application dans les établissements.

ILS ONT ÉTÉ ASSOCIÉS À LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET ASSOCIATIF.

Tous ceux qui font l'ASEI au quotidien ont été associés à l'élaboration de ce nouveau projet associatif :

- Les personnes accompagnées ;
- L'entourage des personnes accompagnées ;
- Les administrateurs ;
- La direction générale dont les directeurs du siège social ;
- Les directeurs de bassin ;
- Les directeurs des établissements et services ;
- Les professionnels ;
- Les partenaires.

ANNEXE 3 :
Contexte - Un secteur en évolution

Notre secteur d'activité médico-social et sanitaire est engagé depuis quelques années dans une transformation programmée d'une très grande ampleur, aux conséquences multiples.

QUELQUES REPÈRES CONCERNANT CETTE ÉVOLUTION :

- **La démarche « une réponse accompagnée pour tous »**[1] et l'ambition de ne laisser personne sans solution : sortir d'une pratique d'orientation vers des places pour privilégier la construction de parcours en décloisonnant les dispositifs et en partant des besoins de la personne.
- **La transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées**[2] **:** la rendre plus souple, mieux adaptée aux situations individuelles, pour fluidifier les parcours. Comment ? En créant nouveaux dispositifs, scolaires[3], d'emploi[4] et d'accompagnement[5] et en diversifiant les modes de fonctionnement des établissements.
- **Transformer l'offre médico-sociale**[6] et ainsi prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions ; de développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations pour mieux répondre aux besoins ; de consolider une organisation territoriale au service de la fluidité des parcours ; d'améliorer en continu la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.

  Une **transformation de l'offre qui se doit de considérer les objectifs prioritaires posés par le CIH**[7] **avec 4 volets spécifiques : polyhandicap, handicap psychique, habitat inclusif et stratégie nationale pour les aidants.**
- **La nomenclature des établissements et services médico-sociaux** enclenche la **démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation**[8] et conduit vers un fonctionnement en dispositifs et vise à une meilleure réponse aux besoins individuels.
- **La future modulation du tarif en fonction d'objectifs d'activité et d'affectation des résultats**[9] via l'adoption de « conventions de mesures d'activité » par catégorie d'ESMS (ou dispositifs), consistant à définir les notions de taux d'occupation, de file active, d'actes ou de séances..., avec une possibilité d'abattement en cas de non réalisation.
- **La réforme de la tarification SERAFIN-PH** avec un double objectif annoncé : l'équité de traitement financier des gestionnaires et le soutien de la logique de parcours.

UNE EVOLUTION SECTORIELLE

- Une demande croissante d'autodétermination, une affirmation forte des besoins de la personne et une volonté de pouvoir exister dans une société plus inclusive.
- Une amélioration des connaissances des professionnels sur les handicaps.
- Une modification des modes de réponse avec une recherche de prestations inclusives ciblées et de proximité.
- Une organisation territoriale de l'offre au service de parcours fluides, qui exige un travail en réseau soutenu et pérenne.
- Une demande de réactivité plus importante.
- Une évolution et une diversification des pratiques d'accompagnement en lien avec la vie quotidienne.
- L'apport des nouvelles technologies et du numérique, véritables supports à l'apprentissage et à l'autonomie.
- Des financements publics de plus en plus contraints, avec une volonté d'efficience croissante.

(1) (RAPT) suite au rapport PIVETEAU - (2) Circulaire DGCS du 2 mai 2017 - (3) Unité d'enseignement externalisée, classe intégrée, UEM – unité d'enseignement maternelle. - (4) emploi accompagné, MISPE en ESAT – mise en situation professionnelle. - (5) dispositifs ITEP, PCPE – pôle de compétences et de prestations externalisées. - (6) Selon la CNSA, Guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, janvier 2019. - (7) Comité interministériel du handicap. - (8) Décret du 9 mai 2017 suivi d'une instruction, du 22 janvier 2018, relative à son application. - (9) définis dans le CPOM - contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

ANNEXE 4 :
La démarche de l'ASEI

L'ASEI est engagée, depuis de nombreuses années dans une démarche d'adaptation, d'anticipation et d'évolution de ses accompagnements et organisations, de son offre de service pour proposer à chaque enfant, adolescent ou adulte un accompagnement adapté à son parcours de vie, ses besoins et ses envies.

LES ACTIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014-2018 :

- **L'adaptation de l'offre existante** en faveur du parcours des personnes.
- **La diversification des modes de fonctionnement, de pilotage, d'organisation** et des modalités d'accompagnement.
- La **création de nouveaux dispositifs et de nouvelles réponses** aux besoins des personnes.

LES LEVIERS PRINCIPAUX ACTIONNÉS :

- Développer des dispositifs visant l'inclusion (scolarisation, emploi, vie sociale...) et une meilleure coordination des parcours.
- Personnaliser davantage l'accompagnement, amplifier, adapter et diversifier les solutions ou possibilités d'accompagnement.
- Sécuriser les passages, les expériences... tout au long du parcours de la personne.
- Se doter d'outils et d'approches communes pour soutenir des parcours fluides : équipes d'appui et de coordination, plateformes, centre et pôles de compétences.
- Réaliser des ajustements territoriaux, afin de mieux tenir compte des réalités démographiques.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS des différentes stratégies nationales et régionales :

- Faire évoluer les missions du secteur médico-social pour **favoriser un parcours global.**
- Améliorer la **précocité du diagnostic** et l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille.
- **Favoriser l'inclusion** des personnes en situation de handicap.
- Développer les **dispositifs de scolarisation** et d'enseignement.
- Promouvoir l'**habitat inclusif.**
- Mettre en œuvre le **dispositif d'emploi accompagné.**
- Améliorer l'**équité d'accès dans tous les territoires de santé.**
- Renforcer la prise en charge des personnes porteuses de **TSA et de handicap psychique.**
- Déployer et accompagner le **parcours global pour les personnes polyhandicapées**
- Soutenir et accompagner les **aidants.**
- Structurer l'**offre de répit :** disposer de solutions préventives et éviter les situations de rupture (hébergement temporaire, d'urgence, familles d'accueil, structures de vacances).

LES PERSPECTIVES ET NOUVEAUX DÉFIS :

- **Toujours se recentrer sur la considération de la personne, ses expressions et ses besoins.**
- **Préciser notre vision et nos orientations politiques qui guideront la transformation et la déclinaison de ces orientations dans les projets de bassins et d'établissements.**
- **Veiller à ce que l'organisation et les dispositifs soient suffisamment souples et modulaires pour favoriser le décloisonnement des établissements au service des projets de vie des personnes.**
- **Privilégier les dispositifs de droit commun.**

LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé
CA : Conseil d'Administration
CAI : Cité de l'Autonomie et de l'Insertion
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAP : Comité d'Animation et de Promotion
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIH : Comité Interministériel du Handicap
CIVAL : Centre Interdépartemental de la Vision, de l'Audition et du Langage
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMPro : Centre Médico-Professionnel
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CORETH : Comité de Réflexion Éthique
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSES : Centre Spécialisé d'Enseignement Secondaire
CVS : Conseil de la Vie Sociale
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DPC : Développement Professionnel Continu
EA : Entreprise Adaptée
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT : Établissement et Services d'Aide par le Travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FAJ : Foyer d'Accueil de Jour
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS : Foyer d'Accueil Spécialisé
FH : Foyer d'Hébergement
FOT : Foyer Occupationnel et Thérapeutique
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
IEM : Institut d'Éducation Motrice
IMPro : Institut Médico-Professionnel
ITEP : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MISPE : Mises en Situation Professionnelle (au sein des ESAT).
PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RH : Ressources Humaines
RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
RUP : Reconnue d'Utilité Publique
SAAHV : Service d'Aide aux Adultes Handicapés Visuels
SACAT : Section Annexe de CAT (ESAT)
SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SESSD : Service d'Éducation, de Suivi et de Soins à Domicile
SPIJ : Service de Psychiatrie Infanto-Juvénile
SSEFIS : Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
UEE : Unité d'Enseignement Externalisée
UEM : Unité d'Enseignement Maternelle
UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissante

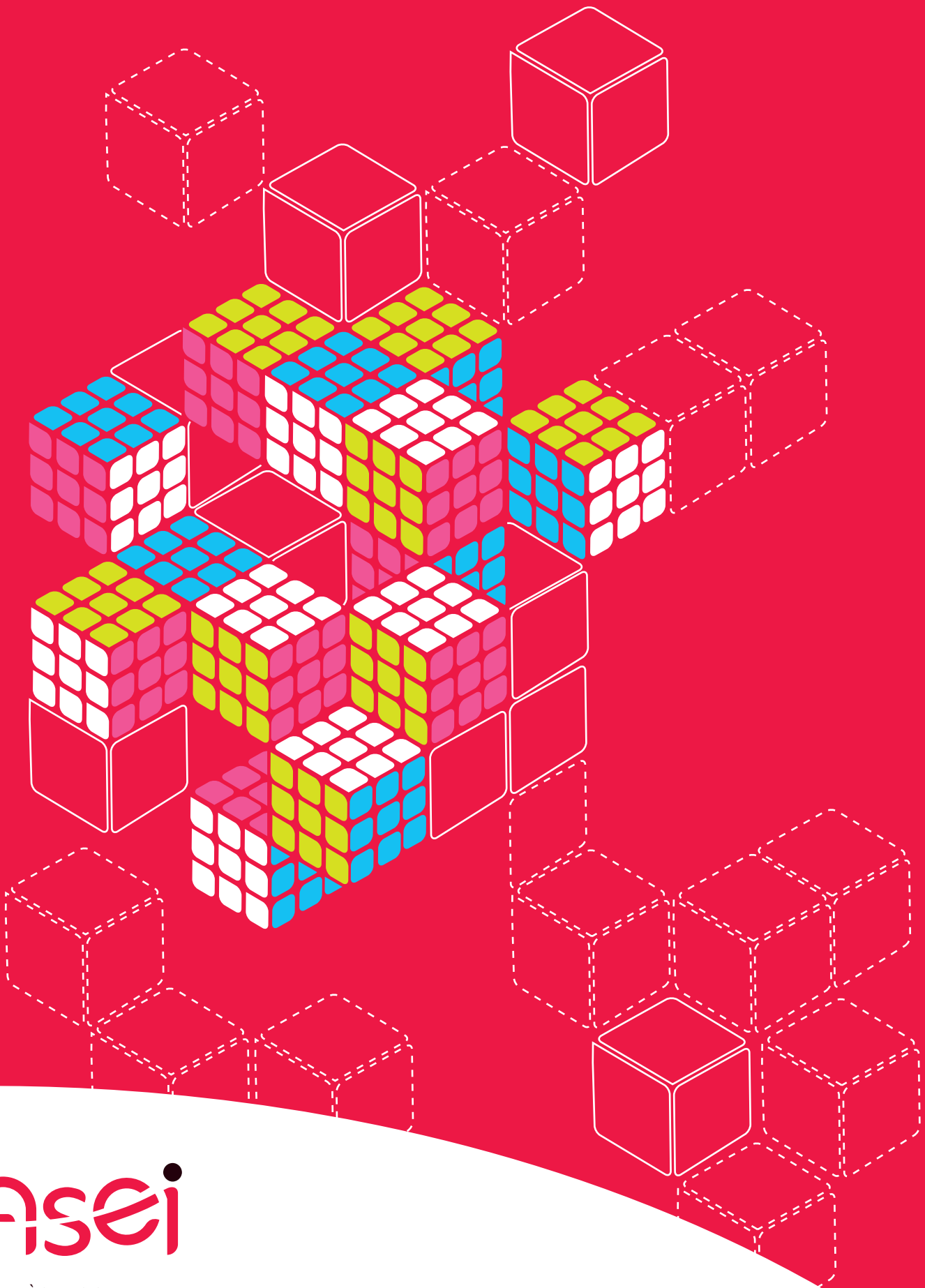

ASEI SIÈGE SOCIAL

Parc technologique du Canal
4 Avenue de l'Europe - BP 62 243
31522 Ramonville-Saint-Agne CEDEX

tel : 05 62 19 30 30 / fax : 05 62 19 30 31
asei.siegesocial@asei.asso.fr

asei.asso.fr